ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissement regional du materiel de Marseille

Question écrite n° 1694

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur la situation de l'etablissement regional du materiel (ERM de l'armee de terre) de Marseille qui a ete dessaisi l'an dernier de la gestion des approvisionnements pour l'outre-mer et notamment Djibouti et la Reunion au profit de l'ERM de Fontainebleau. A l'heure ou le desequilibre entre l'Ile-de-France et les regions se creuse de maniere alarmante, ou l'on depense des sommes considerables pour deconcentrer et decentraliser des administrations, il parait incroyable qu'une telle decision puisse priver les entreprises provencales d'un debouche interessant. Il souhaite connaitre les raisons de cette recentralisation et quelles mesures le ministre compte prendre pour y remedier.

Texte de la réponse

L'etablissement regional du materiel (ERM) de Marseille avait effectivement en charge, jusqu'au 31 juillet 1991, l'approvisionnement en rechanges des unites presentes a Djibouti et a la Reunion. Afin de rationaliser les services de soutien par regroupement sous les memes autorites, la responsabilite de l'ensemble des approvisionnements, de la gestion et de la vie courante des forces outre-mer, a ete devolue au commandement militaire d'Ile-de-France. La direction regionale du materiel du commandement militaire d'Ile-de-France a confie l'approvisionnement en rechange a l'ERM de Fontainebleau, qui est un etablissement relevant de sa responsabilite. La mission specifique d'approvisionnement des forces francaises de Djibouti et de la Reunion ne necessitait l'emploi que de trois a quatre ouvriers a l'ERM de Marseille et son chiffre d'affaires, dont une partie pouvait profiter aux eventuels fournisseurs locaux, n'excedait pas 3 MF par an. L'arrivee des chars Leclerc au centre de Carpiagne devrait provoquer un accroissement de charges et compenser ce transfert d'activite.

Données clés

Auteur : M. Teissier Guy
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1694
Rubrique : Armee
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1479
Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2333